



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 59827

Texte de la question

M. Jacques Bompard interpelle M. le ministre de l'intérieur sur l'exaspération des Français quant aux limitations de vitesse sur le réseau routier secondaire. La ligue de défense des conducteurs a eu recours à un cabinet mathématique indépendant pour calculer le rapport entre la vitesse et le nombre de morts, le verdict est sans appel, cela n'a aucun rapport. À ce titre, citons l'augmentation de la vitesse moyenne de 0,3 km/h en 2012 qui, au lieu de voir une augmentation du nombre de morts, en a vu une diminution de 7,8 % par rapport à 2011. Cette politique de limitation de vitesse, au lieu de protéger la sécurité des automobilistes par des routes sûres, entraînera des dépenses conséquentes pour les automobilistes, freinera encore davantage la compétitivité des salariés, et occasionnera un coût important pour la France. Il lui demande de concentrer ses efforts sur la baisse de la criminalité au lieu d'exaspérer et de crispier les automobilistes français.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59827

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5766